

Guide d'accompagnement

École

Ligue de mini-basketball

Accompagnement des écoles / Ligue de mini-basketball RSEQ-QCA

1. Fonctionnement général

1.1 Saison de mini-basketball

La saison se déroule de la fin septembre (début des pratiques et formation des équipes) à la fin janvier (tournoi final). Les parties débutent à la fin du mois d'octobre.

Entraîneur : il est recommandé de confirmer un entraîneur dès la mi-septembre.

1.2 Pratiques

Chaque école détermine le nombre de pratiques et l'horaire de celles-ci. Il est recommandé de planifier quelques pratiques avant le tournoi de classement (mi-octobre).

1.3 Formation des équipes

Le nombre maximal de joueurs par équipe est de 15 et le minimum est de 8 (pour respecter la réglementation). Il est recommandé de prendre un minimum de 10 joueurs par équipe pour éviter de perdre par forfait en cas d'absences.

1.4 Réunion pré-saison

Une importante réunion a lieu le 3 octobre 2018 à 18h00. Celle-ci a pour objectif d'expliquer la réglementation pour l'année en cours. Le fonctionnement et les règlements y sont expliqués par le responsable de la ligue. L'entraîneur prend connaissance de tous les points essentiels avant de débiter la saison. Le système informatique S1* est également expliqué à cette occasion.

***La présence de l'entraîneur ou d'un représentant de chaque école est obligatoire pour participer à la ligue.**

****Guide d'utilisation du système S1:** <http://rseqqca.com/wp-content/uploads/2016/10/Guide-S1-secteur-primaire.pdf>

1.5 Tournoi de classement (samedi le 13 OU dimanche le 14 octobre 2018)

Un tournoi pré-saison est programmé afin de classer les équipes dans les différentes catégories. Celui-ci a lieu sur une journée de fin de semaine. **La présence de chaque entraîneur est obligatoire.**

1.6 Réunion des calendriers (mercredi le 17 octobre 2018)

Une réunion de planification des parties a lieu après le tournoi de classement. Entre 8 et 10 parties (locales et extérieures) par équipe sont planifiées, en fonction des **disponibilités de l'entraîneur et des disponibilités du gymnase de chaque école**. Lors de cette rencontre, chaque entraîneur doit connaître ses disponibilités **ET CELLES DU GYMNASSE de son école** afin de planifier 4 ou 5 parties locales.

Catégorie : l'entraîneur doit déterminer dans quelle catégorie évoluera son équipe en se basant sur les résultats du tournoi de classement et sur son expérience personnelle. Le RSEQ indiquera aux entraîneurs la catégorie dans laquelle l'équipe devrait évoluer selon le semage créé suite au résultat du classement pré-saison. **L'horaire des parties de chaque catégorie sera affiché sur le site Internet quelques jours après cette réunion.**

1.7 Parties

Entre 8 et 10 parties (locales et extérieures) par équipe sont planifiées. Les parties sont d'une durée approximative de 60 minutes mais il faut prévoir une occupation du gymnase de 90 minutes. Les parties se déroulent généralement après 17h les soirs de semaine.

1.8 Championnat régional

(NOVICE : samedi 19 OU dimanche 20 janvier 2019 / AUTRES : samedi 26 OU dimanche 27 janvier 2019)

Le championnat régional a lieu à la fin du mois de janvier sur une journée de fin de semaine. L'entraîneur doit être disponible toute la fin de semaine car les horaires seront officiels le mercredi précédent l'évènement. **La présence de chaque entraîneur est obligatoire.**

Le nombre de catégories du championnat est déterminé lors de la réunion présaison, en fonction du nombre d'équipes inscrites à chaque niveau. Cependant, une réorganisation des catégories et des niveaux de jeu est faite pour le championnat régional.

1.9 Frais d'inscription à la ligue

À chaque saison, des frais de gestion sont facturés à l'école.

Les écoles doivent prévoir un montant de +/- 300\$ **par équipe.**

1.10 Arbitrage

Les écoles sont en charge de l'arbitrage. Elles doivent prévoir un ou deux arbitres, un chronométrateur et un marqueur à chaque **PARTIE LOCALE**. Il faut prévoir un montant de 30\$ à 40\$ par partie locale pour l'arbitrage.

1.11 Réservation du gymnase

Nous suggérons aux écoles de réserver 2 plages horaires. Lorsque la saison commence, il y a généralement une pratique et une partie par semaine.

1.12 Dates importantes 2018-2019

- Début des pratiques : septembre 2018 (à la discrétion des écoles)
- Réunion pré-saison : 3 octobre 2018
- Tournoi de classement : 13 OU 14 octobre 2018
- Réunion des calendriers : 17 octobre 2018
- Début des parties : fin octobre 2018
- Championnat de fin de saison Novice : 19 OU 20 janvier 2019
- Championnat de fin de saison Moustique : 26 OU 27 janvier 2019

Vous trouverez également en annexe le matériel nécessaire pour la saison ainsi qu'un résumé des responsabilités attribuables à l'école et à l'entraîneur.

Annexes

1. Matériel nécessaire
2. Responsabilités de l'école
3. Responsabilités de l'entraîneur

1. Matériel nécessaire

- Ballons de basketball en quantité suffisante
- 2 paniers en bon état et de hauteur réglementaire (voir réglementation spécifique)
- Uniformes
- Dossards et cônes (pratiques)
- Tableau de pointage (parties locales)
- Chronomètre (parties locales)
- Flèche de possession (parties locales)
- Tables et chaises pour marqueur et chronométreur (parties locales)

2. Responsabilités de l'école

- Embauche de l'entraîneur
- Paie, gestion administrative et vérification des antécédents judiciaires de l'entraîneur
- Gestion des inscriptions
- Réservation du gymnase avec l'école pour les pratiques et les parties
- Présence de l'entraîneur ou d'un responsable à la réunion pré saison et des calendriers
- Informer l'entraîneur des disponibilités de gymnase pour la réunion des calendriers
- Admission des joueurs dans le système S1 :
<http://rseqqca.com/wp-content/uploads/2016/10/Guide-S1-secteur-primaire.pdf>
- Recrutement et assignation des arbitres (parties locales)
- Paie et gestion administrative des arbitres (parties locales)
- Assignation de marqueurs et de chronométreurs
- Communication les parents
- Communication avec le service de garde (calendrier)
- Communication avec la ligue
- Rendre accessibles le gymnase et le matériel à l'entraîneur (pratiques et parties locales)
- Distribution et gestion des uniformes
- Prévoir l'accueil de l'équipe adverse et le matériel (parties locales)
- Prévoir un vestiaire pour équipe visiteuse (parties locales)
- Planification des transports (parties à l'extérieur)

3. Responsabilités de l'entraîneur (en collaboration avec l'école)

- Présence obligatoire à la réunion des entraîneurs et des calendriers
- Arriver au moins 20 minutes à l'avance aux parties
- Gestion disciplinaire des joueurs (parties et tournois)
- Gestion du départ des joueurs (parties et tournois)
- Création d'un mot de passe pour le système S1 (feuilles de matchs et inscription des résultats des parties locales)
- Impressions des feuilles de matchs lors des parties locales
- Inscription des résultats (S1) et transmission des feuilles de match au RSEQ
- Préparer le gymnase pour les parties locales
- Communication avec les parents
- Gestion des uniformes durant la saison
- Rangement du gymnase après utilisation
- Arbitrer avec l'entraîneur de l'équipe adverse en cas d'absence imprévue d'un arbitre
- Apporter des ballons lors des parties extérieures